

Bulletin du Conseil communal

N° 7



Lausanne

Séance du 11 décembre 2012 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 décembre 2012

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 décembre 2012, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire****Deuxième partie**.....936**Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016**

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012

Discussion – Reprise936

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} Nicole Graber et Sophie Michaud Gigon

Membres absents non excusés : M^{me} et M. Matthieu Carrel, Isabelle Paccaud.

Membres présents 96

Membres absents excusés 2

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016.

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012

Direction des finances et du patrimoine vert

Discussion – Reprise

Discussion sur le premier amendement

La présidente : – Nous allons commencer par voter les trois amendements généraux proposés par M. Stauber, qui par ailleurs touchent l'ensemble des directions. J'ouvre la discussion concernant le premier amendement structurel pour le mois de mai 2013. La discussion est close et nous allons passer au vote.

La discussion n'est pas utilisée.

Nous voterons par la voie électronique. Cinq personnes demandent-elles le vote nominal ? C'est le cas. La votation est ouverte.

Vote nominal – Premier amendement de M. Stauber

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 70 non, 17 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement N° 1 de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Guidetti Laurent, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz-Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fiora-Guttmann Martine, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelynne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Salzman Yvan, Thambipillai

Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M. Gebhardt André.

Discussion sur le deuxième amendement de M. Stauber

La présidente : – J'ouvre maintenant la discussion sur l'amendement N° 2 concernant les salaires des employés de la Ville. M. Jean-Luc Laurent.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je demande le vote nominal aussi pour cet amendement.

La présidente : – Cinq conseillers demandent-ils le vote nominal ? C'est le cas.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je demanderai à M. Stauber de présenter rapidement une motion au Conseil communal avec la modification du système tel qu'il le propose.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Au nom de l'UDC, je vous confirme que l'on va déposer une telle motion en janvier.

Fin de la discussion.

La présidente : – La discussion n'est plus demandée et vous pouvez voter.

Vote nominal – Deuxième amendement de M. Stauber

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 69 non, 16 oui et 3 abstentions, vous avez refusé l'amendement N° 2 de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christophe Valentin, Clerc Georges-André, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Guidetti Laurent, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettchart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz-Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{me} et MM. Fiora-Guttmann Martine, Picard Bertrand, Rossi Vincent.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Il y a un petit problème au vote pour mon collègue de gauche et moi-même. On ne voit pas apparaître le bon vote à l'écran. Comme ce sont des votes nominaux qui pourraient être assez serrés, il serait bien que l'on soit sûr d'avoir le bon vote validé. Est-ce que l'on peut avoir une certitude à ce niveau-là ?

La présidente : – Sachant qu'il s'agit d'un vote nominal, dites-nous comment avez-vous voté, de manière à ce que les scrutateurs puissent en prendre note et corriger éventuellement le document ?

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – J'ai la carte 95 et j'ai voté deux fois non à ces deux précédents votes et c'est apparu deux fois vert.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Il y a l'autorité de la chose qui a été votée et on ne peut pas revenir sur le vote et corriger.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je propose le cas échéant qu'il y ait un huissier à côté et qu'il contrôle ce qu'il a voté comme cela on aura un regard extérieur qui nous permettra de dire s'il y a un problème ou pas.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Lors de la dernière séance nous avons constaté ces erreurs répétitives avec la personne du service technique et il en sera témoin. Nous savions déjà avant cette séance que c'est arrivé et on nous a dit que ça serait corrigé. La dernière fois quand j'ai voté oui, ça affichait non et quand j'ai voté non, ça affichait oui et d'autres fois ça n'affichait rien. Ce n'est pas un événement nouveau.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Pour sortir de cet embrouillamini, je propose que l'on fasse un essai de vote nominal, on vote non puis oui et on regarde si cela fonctionne ou pas.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'aimerais quand même revenir sur ce qui se passe parce qu'objectivement c'est du grand théâtre. Si le système sur lequel on vote ne fonctionne pas, je pense qu'il faut remettre en cause tous les votes qui ont eu lieu depuis que cela a été constaté par M^{me} Peters et d'autres.

La présidente : – Nous allons faire le test qui consiste à ce que tout le monde vote oui au test N° 1 et que tout le monde vote non au test N° 2. Le vote test N° 1, ou tout le monde vote oui, est ouvert. Il y a trois personnes qui ont réussi à ne pas voter et on a 92 oui sur 95 badges présents. Nous recommençons la même opération pour un test N° 2 où tout le monde vote non. Le vote est ouvert. On confirme que le lecteur est défectueux et on a deux oui et 91 non avec deux personnes qui n'ont pas voté. Le vote de M. Guidetti est le seul qui est défectueux. Je prie messieurs les scrutateurs d'en prendre note. Est-ce que une solution consisterait à ce que M. Guidetti change de place ? Nous continuons les débats et nous passons à l'amendement de M. Stauber N° 3 concernant les effectifs.

Discussion sur le troisième amendement

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je demande le vote nominal pour ce troisième amendement.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils cette demande ? C'est le cas.

La présidente : – La parole n'est plus demandée sur cet amendement, la discussion est close et nous démarrons le vote concernant l'amendement N° 3 de M. Stauber.

Vote nominal – Troisième amendement de M. Stauber

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 72 non, 15 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement N° 3 de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettchart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz-Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-

Michel, Faller Olivier, Fiora-Guttman Martine, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{me} Longchamp Française.

Discussion générale par direction

La présidente : – J'ouvre maintenant la discussion sur la direction

I ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

La discussion générale sur cette direction. Monsieur Daniel Brélaz, vous avez la parole.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Conformément à la méthode annoncée précédemment par M^{me} Germond, je vous annonce la détermination de la Municipalité sur l'ensemble des amendements qui ont été déposés en Commission des finances, à l'exclusion de tout nouvel amendement, sur lequel bien sûr il faudrait se prononcer explicitement. La Municipalité accepte bien sûr l'amendement technique sur la comptabilité de direction voté à l'unanimité par la Commission des finances. En ce qui concerne l'amendement de l'assistant parlementaire, elle ne l'a pas réintroduit au budget par respect du vote du Conseil communal l'année précédente. Elle n'a pas changé d'avis sur le fond, mais elle ne va pas redévelopper aujourd'hui les arguments développés il y a une année. Lors de l'assainissement de la Caisse de pensions nous avons explicitement refusé des amendements du type de ceux proposés par l'UDC et n'avons donc pas changé d'avis. L'amendement sur le personnel a été traité en tête. L'amendement 3 n'existe donc plus. Et pour les suivants, en ce qui concerne le City Management, la Municipalité refuse les deux amendements en question. Elle a de nos jours une très bonne collaboration avec le City Management qui se traduit par Lausanne Lumières mais aussi par de bonnes discussions concernant la sécurité. Ce n'est pas le moment de remettre ce partenariat en question. Une baisse du montant par rapport à l'année passé a néanmoins été effectuée pour tenir compte du vrai apport en francs des commerçants. On s'était dit que ce serait paritaire, c'est pour cela que ça passe de 480 000 à 430 000 et à 400 000 l'année prochaine. En ce qui concerne la solidarité internationale, c'est à la demande de votre Conseil qu'à une très large majorité nous sommes passé à 350 000 francs il y a quelques années. Nous ne voyons donc aucune raison de suivre l'amendement de l'UDC. Pour le paquet des amendements sur la culture émis par la gauche qui totalise 325 000 francs, la Municipalité tient à faire remarquer que si l'on veut la stabilité par rapport aux comptes 2011, ce n'est pas 325 000 francs qu'il faudrait rajouter mais une fois 50 000 au premier amendement et deux fois 40 000 aux amendements 8 et 9. Vous connaissez la position de la Municipalité sur le maintien du budget, mais si vraiment ce Conseil souhaite sa stabilité pour les associations culturelles, c'est par un amendement de 130 000 et pas de 325 000 francs qu'il faudrait alors procéder. La Municipalité maintient bien sûr sa position, mais un amendement qui serait de 325 000 francs viendrait à améliorer la situation des dites associations en période de crise.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – Puisque M. Brélaz vient de parler de l'amendement, je vais le déposer. Je déclare mes intérêts, je suis responsable d'une compagnie de théâtre et donc directement concernée par une petite partie de cet amendement. Il concerne le point 1401.365 et propose donc une augmentation de 130 000 francs selon la répartition des 50 000 francs – Créations scéniques indépendantes, 40 000 francs – Spectacles divers, promotion et diffusion, et 40 000 francs – Cinéma, subventions casuelles. Vous trouverez ces détails à la page 164 du budget pour le premier point,

Créations scéniques indépendantes. Et à la page 166 du budget 2012 sous Troupes indépendantes de théâtre et Troupes indépendantes de danse, ces deux points ayant été réunis en un seul nommé Créations scéniques indépendantes à la page 164. Je profite d'ailleurs de poser la question du pourquoi au municipal en charge. Jusque-là ils avaient toujours été traités séparément. Le problème principal reste arithmétique, car en additionnant les subventions qui allaient aux troupes indépendantes de théâtre et de danse, on constate que dans la fusion il y a une somme de 50 000 francs qui s'est évaporée. C'est donc cette somme-là que je souhaite remettre et non pas plus, contrairement à ce que disait M. Brélaz tout à l'heure. Je vous rappelle que ces lignes de subventions, Créations scéniques indépendantes, Spectacles divers, promotion et diffusion ou Subventions casuelles, cinémas, sont celles qui font vivre des créateurs locaux qui sont donc directement touchés par ces coupes. Et je ne crois pas que ce soit le but de notre Conseil. Je vous rappelle que ce point avait largement occupé nos débats lors du budget 2011, lorsque notre Conseil se souciait de la vie des intermittents du spectacle, touchés de plein fouet par la nouvelle révision de la Loi sur l'assurance chômage. Je ne veux pas refaire tout le débat mais il en était ressorti que plutôt que des revendications du droit au chômage, il était souhaitable de soutenir l'emploi des professions du spectacle. Et notre Conseil avait alors augmenté cette subvention qui n'a d'ailleurs pas bougé depuis de nombreuses années. Aujourd'hui on voit que cette subvention redescend, je dépose donc cet amendement qui demande que l'on rétablisse ces 50 000 francs aux Créations scéniques indépendantes, 40 000 francs qui ont été retirés aux Spectacles divers, promotion et diffusion, et 40 000 francs qui ont été retirés aux Subventions casuelles, cinémas.

Amendement

1401.365 Subvention à des institutions : 41 981 000.00

+ 130 000 francs selon la répartition suivante :

Créations scéniques indépendantes : + 50 000

Spectacles divers, promotion et diffusion : + 40 000

Cinéma, subventions casuelles : + 40 000

La présidente : – Nous voterons cet amendement au moment où nous arriverons sur la rubrique concernée. Nous sommes toujours sur la discussion générale concernant la direction Administration générale et culture. La discussion n'est plus demandée. Je passe donc en revue les différentes rubriques de cette direction.

100 AUTORITES

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je vais redéposer en plénum un amendement qui l'avait déjà été dans le cadre de la Commission des finances et qui vise à permettre l'octroi à M. Olivier Français de 25 000 francs pour l'engagement d'une assistance parlementaire. Je crois qu'il convient de replacer le débat à propos de cet amendement dans son cadre légal avant d'en venir à des discussions plus politiques ou polémiques. On parle ici de 25 000 francs mis à disposition de tous les élus nationaux pour engager un ou une assistante parlementaire et préparer leurs travaux parlementaires. Je vous cite ce qu'écrivait le Conseil national en 2002 dans son projet de loi lorsqu'il a proposé d'augmenter et de modifier les indemnités qui étaient allouées aux parlementaires : « *L'enquête réalisée par l'Institut Eco'Diagnostic a révélé que le manque le plus cruel se situait au niveau des moyens en personnel alloué à chaque député. Contrairement à leurs collègues de la plupart des autres parlements européens, les élus fédéraux ne disposent d'aucun crédit pour engager du personnel à titre d'assistance administrative ou scientifique* ». Et le rapport parlementaire de poursuivre : « *L'engagement de collaborateurs personnels permettrait donc aux députés de se concentrer sur leur activité politique essentielle* » qui

est, je pense, ce que l'on attend d'un député au niveau national. Conclusion, la commission et le Parlement ont décidé de modifier la Loi sur les moyens alloués aux parlementaires en modifiant l'article 2 et en introduisant l'article 3a qui prévoient deux indemnités distinctes qui sont la préparation des travaux parlementaires et l'engagement d'un assistant parlementaire. Quant au Règlement pour la Municipalité de Lausanne, il prévoit à son article 6 que les municipaux sont autorisés à briguer un mandat au niveau national mais au maximum à raison de deux. Ce Règlement et notre Règlement de la Municipalité de Lausanne reconnaissent donc expressément l'importance de l'influence que peut avoir un conseiller national – municipal au niveau de la Ville de Lausanne. Contrairement au souhait de la Municipalité qui avait été respectueuse du droit puisqu'elle s'était exprimée pour que le montant soit laissé à la disposition de M. Français, votre Conseil a décidé depuis 2011 non seulement de prendre les jetons de présence mais également de priver M. Français de la possibilité d'engager un assistant parlementaire à travers cette indemnité. Vous avez décidé en 2011 que la Ville de Lausanne devait s'approprier les moyens mis à disposition par la Confédération pour les députés nationaux et ce sans contre-prestation pour Olivier Français. Il est donc aujourd'hui l'un des seuls députés nationaux que l'on prive de ce moyen d'activité. De l'avis du secrétariat des finances du Conseil national que j'ai consulté, il n'y aurait à l'heure actuelle aucune situation identique dans toute la Suisse. On a vu à l'époque que cette décision avait été très politisée et certains y avaient vu l'arrogance de la gauche ou une certaine preuve de mesquinerie. Je pense que le plus frappant à l'époque était l'égalité de traitement avec d'autres mandataires, notamment cantonaux et j'y reviendrai par la suite. Je veux attirer aujourd'hui votre attention sur le caractère simplement illégal de la décision que vous aviez prise. Si vous refusez aujourd'hui à nouveau de rendre à Français ce que l'on donne à Français pour engager une assistance parlementaire pour préparer ses travaux, je considère que vous violez l'attribution des fonds qui sont versés par la Confédération pour la subvention des activités démocratiques de nos députés. Je n'hésite pas à le dire, vous détournerez consciemment des subventions allouées par la Confédération pour permettre à un élu national de développer son activité sans lui fournir une contre-prestation au niveau de la Commune de Lausanne. Que cette dernière garde les jetons de présence est justifiable si l'on considère que l'on y voit une compensation pour le temps de travail consacré aux affaires fédérales plutôt qu'aux affaires communales. Mais aucune raison légale ou pratique ne vous permet de vous approprier l'argent donné pour une assistance de personnel à la préparation des travaux parlementaires. Je vais m'arrêter sur le plan du légalisme et prendre des questions beaucoup plus concrètes et pragmatiques. Récemment des décisions ont été prises à Berne, d'une extrême importance au niveau des infrastructures fédérales, s'agissant notamment du budget alloué à la Suisse romande en matière d'infrastructures. On s'en est beaucoup félicité à gauche par la voie de représentantes nationales et de conseillères d'Etat. Mais qui aurait aujourd'hui la naïveté de penser que le travail de fond effectué par Olivier Français ne serait pas pour beaucoup dans ces décisions ? Tant au Conseil national que dans la commission des transports à laquelle il participe, mais aussi par le travail de lobbying romand et vaudois auprès des responsables des services de l'Office fédéral du transport. Personne ne doute dans cette salle que l'apport d'Olivier Français a été un apport utile voire déterminant au niveau des infrastructures auprès de la Confédération. Deuxième problématique, l'égalité de traitement. J'ai lu M^{me} Ruiz, présidente du PS lausannois, dans *24 Heures* où elle rappelle la position qu'avait prise son parti au Grand Conseil lors du refus d'un EPT à M. Maillard pour la présidence. Comment pouvez-vous comparer le fait que l'on enlève à un parlementaire ce à quoi la loi lui donne droit avec l'exemple de M. Maillard ? Dans sa situation, le Parlement demandait au président d'accomplir sa tâche avec les mêmes moyens que ceux accordés à M. Broulis, c'est-à-dire lui refuse un EPT supplémentaire que son prédécesseur susnommé n'avait pas demandé. Il n'y a absolument rien de comparable dans ces deux situations, vous ne pourrez donc pas, du côté de la gauche, vous appuyer sur ce type de comparaison pour refuser d'entrer en matière. En revanche ce qui est comparable, c'est le statut du mandataire élu, le statut de nos députés ici présents qui sont autorisés à garder tout ou partie de leurs indemnités dont on sait

qu'elles servent notamment à arroser les partis. Si vous refusez aujourd'hui l'allocation de ces 25 000 francs à Olivier Français tout le monde en déduira que vous acceptez finalement que les montants soient redistribués aux partis pour vous financer mais que vous n'acceptez pas de permettre à un élu national de financer son travail parlementaire. On nagerait en pleine aberration et je vous demande d'accepter cet amendement et de permettre à M. Français de continuer son travail dans de bonnes conditions.

Amendement

Rubrique 1001.318

25 000.-- Financement d'une assistance parlementaire pour M. Olivier Français.

Discussion sur l'amendement

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La décision prise l'an dernier par le Conseil communal de ne pas libérer une somme de 25 000 francs pour prétendument payer un assistant parlementaire au municipal Olivier Français a été l'objet d'une campagne de dénigrement sans précédent. Un journal a mis le paquet, éditorial du rédacteur en chef, légende de photo allusive et ciblée lors de l'élection du Conseil fédéral, article de grande taille pour remettre une compresse, lettre de coreligionnaire politique du municipal, tout était bien orchestré. Seul bémol, l'argument de la partition était faux et c'est bien parti pour recommencer.

Comme tous les conseillers nationaux, M. Français touche une indemnité de 33 000 francs comme contribution aux dépenses de personnel et de matériel liées à l'exercice de son mandat parlementaire. Cette somme lui est acquise, elle n'est pas versée à la caisse communale. Il a donc à disposition ce qu'il faut pour s'attacher les services d'un assistant parlementaire. A quoi donc peut réellement servir la somme de 25 000 francs redemandée ce soir ? A qui est-elle destinée ? Un membre radical de cette assemblée avait apporté ici la réponse il y a un an, je le cite : « (...) avec les taxes qui sont à payer au parti, que ce soit au parti cantonal ou au parti fédéral et elles existent, demain si vous voulez que M. Français ait un assistant parlementaire il faudra qu'il le paie de sa poche. » Ainsi l'indemnité pour disposer d'un assistant parlementaire est dévoyée et versée au parti et la collectivité doit prendre le relais pour financer l'assistant. Ne serait-il pas plus transparent sur le plan comptable de demander au Conseil de faire figurer au budget une somme à verser au parti en cause ?

En résumé, M. Olivier Français a à sa disposition une somme de 33 000 francs avec laquelle il devrait s'attacher un assistant parlementaire pour éviter que l'administration communale soit requise pour jouer ce rôle.

Je réponds maintenant à M. Gillard, qui a une lecture très particulière de la loi, que tout cela a été débattu lors de la révision du Règlement pour la Municipalité, qui dit ceci : « Les membres de la Municipalité qui siègent au Conseil national ou au Conseil des Etats rétrocèdent à la bourse communale les indemnités suivantes :

« a) indemnités parlementaires annuelles (selon l'article 2 de la Loi fédérale sur les moyens alloués aux membres de l'Assemblée fédérale – LMAP) ». Cet article dit : « Les parlementaires perçoivent une indemnité annuelle de 26 000 francs au titre de la préparation des travaux parlementaires. » Cette indemnité a été fixée dans la loi parce qu'un certain nombre de parlementaires doivent prendre un travail à temps partiel pour pouvoir préparer les travaux parlementaires et que, par conséquent, ils sont moins rétribués dans leur poste civil. Ce qui n'est pas le cas des membres de la Municipalité qui bon an mal an touchent quand même leur quart de million de rétribution.

« b) indemnités parlementaires journalières (selon l'article 3 LMAP) ». Ces indemnités journalières sont celles qu'un député touche quand il participe à des séances. Un municipal doit les rétrocéder histoire qu'il n'ait pas un double salaire. Mais ce qui échappe à ceci, c'est l'article 3a qui parle de la contribution aux dépenses de personnel et de matériel.

Cette contribution de 33 000 francs n'est pas captée par la Ville de Lausanne. Elle est laissée à la disposition du député au Conseil national pour pouvoir s'attacher l'aide d'une assistante ou d'un assistant parlementaire.

M. Gillard fait donc une exégèse un peu singulière de la loi et elle est incorrecte. Je vous propose de refuser cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous avons déjà cette querelle des chiffres l'année dernière, avec un goût de reviens-y cette année. Le fond du problème n'est pas 20 – 25 ou 30 000 francs, c'est voulons-nous des parlementaires, c'est-à-dire des mandataires efficaces à Berne pour représenter les intérêts de notre Ville, de notre région, de notre canton par rapport aux mutations formidables qui sont les nôtres et qui s'appellent M3, tramway, BHNS, etc. Je ne dis pas qu'en donnant 25 000 francs de plus à M. Français ce sera une machine à ramener de l'argent de Berne, que ce sera automatique comme on investit dans une machine à sous à Las Vegas. Mais je dis tout de même que par rapport à l'énormité des enjeux et des sommes en présence et les résultats que nous pourrions avoir, cette querelle de chiffres me paraît tout aussi petite qu'elle l'était l'année dernière. J'aimerais vous citer quelques paroles d'un de nos mandataires à Berne et qui répondait à la question : plutôt que dépenser sans cesse des milliards pour augmenter l'offre de transport, ne vaudrait-il pas mieux limiter par exemple la venue de multinationales. Réponse : je crains davantage une désindustrialisation et des pertes d'emplois que les effets négatifs du boom démographique. Et plus loin, je suis donc conscient que le tissu économique est fragile, tout peut très vite tourner. Est-ce que ce sont des paroles d'un affreux conseiller national de droite ? Il s'agit de la réponse de M^{me} Géraldine Savary, conseillère aux Etats, socialiste. Je crois donc qu'il peut véritablement y avoir une convergence d'intérêts sur le développement de notre canton dans lequel tout le monde, la gauche comme la droite, peut trouver sa place et aura à y gagner.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Je pense au contraire que ce que M. Chollet appelle des querelles de chiffres a une certaine importance. Je me sens un peu mal à l'aise face à un avocat, M^e Gillard, qui invoque la loi pour dire que ce que nous faisons est illégal. Et qui sciemment ou inconsciemment oublie le fameux article 3a du Règlement de l'Assemblée fédérale. Il n'y a aucune connotation politique dans ma position par rapport à ces 25 000 francs. Il y a simplement une position logique qui est que les 33 000 francs correspondants à l'article 3a sont payés à M. Français spécifiquement pour avoir un assistant parlementaire et que je ne vois pas pourquoi il faut que la Ville rajoute 25 000 francs par rapport à cela. Il n'y a aucune trace d'illégalité, ça se trouve dans l'article 3a et celui-ci n'est pas touché par le Règlement de la Municipalité.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Lorsque l'on donne des leçons d'exégèse de la loi, il faut avoir pris la précaution de lire la genèse de la modification de loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Je me réfère à ce qu'a dit M. Ostermann et ce que vient de dire M. Clivaz. Je vous cite parce que c'est là-dedans que j'ai trouvé des motifs pour aller jusqu'au bout de ces amendements et trouver particulièrement injuste la situation qui prévaut aujourd'hui. Je vous lis, on parlait de la différence entre l'article 2 et l'article 3a : *« L'article 2 n'a plus désormais pour objet que l'indemnité annuelle imposable des députés allouée comme précédemment pour la préparation des travaux parlementaires. Quand à l'indemnité forfaitaire non imposable pour frais, qui faisait anciennement partie du même article, elle est transférée à l'article 3a. »* Je lis ci-dessous : *« Ce nouvel article 3 portant sur des indemnités journalières en même temps, la finalité de cette contribution, on parle de l'article 3a, est précisée puisqu'il ne s'agit plus des anciens frais généraux pour les inconvénients subis demeurant très vagues, mais de dépenses de matériel. »* Il se trouve, monsieur Ostermann et monsieur Clivaz, que quand ce texte a été voté par les parlementaires, qui ne sont pas toujours les mieux chaussés, on a déplacé les frais de matériel et d'équipement qui étaient avant dans l'article 2, dans l'article 3a qui porte toujours ce titre. On a laissé à l'article 2 la préparation des travaux parlementaires qui est typiquement l'activité que peut avoir un assistant. Vous pourrez aller chercher toutes les

explications que vous voulez, monsieur Ostermann, pour continuer cette lutte et pour dire oui mais on lui paye déjà : on ne lui paye pas. La réalité c'est qu'aujourd'hui M. Français a une indemnité forfaitaire pour régler ses frais, qu'elle vous paraisse trop haute ou pas, qui existait déjà avant mais qui a été déplacée dans l'article 3a. On le prive aujourd'hui de ce qui devrait lui permettre de préparer ses travaux parlementaires et c'est en général grâce à un assistant qu'on le fait. C'est une somme de 26 000 francs que j'ai réduite à 25 000 parce que le chiffre a évolué.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Quand il s'agit de débattre des termes juridiques précis, c'est entre juristes que le débat se fait le mieux. Je ne tenais pas à intervenir sur ce qui vient d'être cité par M. Gillard, mais il faut quand même évoquer le fait d'un libellé légal qui a changé en 2002. Les sommes discutées lors de la révision de notre Règlement sont les mêmes que celles dont nous discutons ce soir. Et lorsque nous avons fait le Règlement, je vous assure que nous en avons vérifié la légalité à l'époque avec M. le syndic avant d'instaurer ce règlement. Et dans ce contexte-là il est clair que nous avons considéré que ce que nous laissons à nos municipaux suffisait à l'engagement, compte tenu du maintien d'un salaire à 100 % à la Municipalité de Lausanne. Des intitulés n'ont peut-être pas été modifiés, mais néanmoins rien n'a changé sur ces considérations que nous avons tous partagées et votées au sein de ce Conseil communal. Je suis surprise par trois choses. D'abord par l'arme juridique qui s'amuse à jouer avec des mots alors que ces discussions avaient déjà eu lieu et qui bien sûr échappera aux non-juristes. Je suis aussi étonnée par le fait que l'on nous fait croire ce soir que l'on a privé M. Français des dizaines de milliers de francs pour avoir une aide parlementaire, alors qu'il est probablement loin d'avoir un salaire qui correspond à un temps partiel. Et la troisième chose, M. Français a été élu et réélu et aujourd'hui, sous le couvert d'un budget, on nous ressasse la même chanson que c'est une pauvre personne qui doit subir les conséquences d'un double mandat qu'il a accepté. On prend là le conseiller communal moyen comme une personne qui ne comprend rien aux considérations financières d'un salaire de conseiller municipal à Lausanne. Enfin, je crois que c'est très important de rappeler qu'un salaire de conseiller municipal ne nécessite à aucun moment que 30 000 francs y soient ajoutés et économisés pour ne pas avoir affaire à des frais supplémentaires. Je suis étonnée que l'on puisse passer 25 000 francs dans ce budget mais que si nous voulions modifier ce principe, il faut revenir tranquillement l'année prochaine avec une proposition de modification de ce règlement. Je demanderai donc de revenir comme il se doit calmement avec une proposition de révision de ce budget et de reprendre alors la discussion.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je m'en tiendrai à ce que j'ai dit au nom de la Municipalité. Je signale que si tous les amendements prennent le même temps que celui-là, il vous faut rajouter jeudi et vendredi soir de 18 à 24 heures pour traiter le seul budget. Alors un peu de discipline, on n'est pas obligé de redire mille fois les choses qui ont été dites depuis trois ans.

M. Eddy Ansermet (PLR) : – Je demande l'appel nominal.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils ? Oui. Il en sera fait ainsi. Alors monsieur le rapporteur, la commission s'étant prononcée sur ce sujet, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La commission avait repoussé l'amendement par 8 non contre 6 oui et 1 abstention.

Vote nominal – Amendement de M. Gillard

Le scrutin est ouvert, puis clos

Par 46 non, 43 oui et 4 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Gillard.

Ont dit oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard

Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mayor Isabelle, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rossi Vincent, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Ont dit non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Bergmann Sylvianne, Bovet Laurianne, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Mach André, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Allaz Christelle, Bürgin Daniel, Clerc Georges-André, Marti Manuela.

Nous continuons de passer en revue les différentes rubriques du budget par le point

110 SECRETARIAT MUNICIPAL

1100 Secrétariat communal

M. Philipp Stauber.

M. Philipp Stauber (UDC) : – L'amendement concerne le préavis 2012/21 que nous avons voté. Il s'agit d'annuler ce préavis qui s'appelle « Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville » y compris l'octroi d'un crédit d'investissement pour 400 000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels. Le déficit au budget nous montre bien que la Commune n'a pas l'argent pour verser cette subvention. Elle va l'emprunter pour verser cette subvention. Nous pensons également qu'elle est totalement inappropriée sous cette forme telle qu'elle a été votée. C'est une subvention arrosoir qui n'a pas lieu d'être. En même temps que nous souhaitons annuler ce préavis, nous invitons la Municipalité de revenir avec une nouvelle proposition qui cible mieux les personnes qui en ont véritablement besoin de ce soutien.

Amendement

Nouvelle conclusion

Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013

« Le Conseil communal ... décide :

... d'annuler le préavis 2012/21 : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville – Octroi d'un crédit d'investissement de 400 000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels.

La présidente : – Est-ce que vous pouvez préciser de quelle rubrique il s'agit.

M. Philipp Stauber (UDC) : – C'est la rubrique 1100.439.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Cet amendement est illégal. M. Stauber persiste à inventer le droit en permanence, c'est un juriste aux pieds nus, malheureusement il ne sait pas marcher

sur un volcan. Si votre Conseil veut absolument faire des choses illégales, qu'il les fasse, ce sera sans le concours de la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Demain nous saurons que ce que vous racontez n'est pas vrai mais je remarque tout de même que vous avez mis au budget une conclusion d'un préavis qui n'avait pas été voté, vous faites donc ce genre de spéculation. Le Conseil l'a voté, il peut aussi le défaire. Si vous trouvez là une illégalité, faites-le mais vous n'arriverez nulle part avec cela.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le Conseil n'a pas le droit d'annuler un préavis de la manière dont vous le faites, mais vous n'y connaissez rien en jurisprudence.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Nous avons déjà expliqué en Commission des finances que pour annuler un préavis il fallait un autre préavis, M. Stauber n'a pas encore très bien compris la procédure.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a traité de deux amendements sur le sujet, les 35 et 36. Le premier touchait le nouveau Règlement sur la gestion des déchets, rubrique 1100.439 : - 4 millions. L'amendement a été repoussé par 9 voix contre 3 avec 3 abstentions. S'agissant de l'amendement N° 36 – Annulation du préavis 2012/21 : Subvention de 80 francs par résidant permanent : 10,5 millions comme effets au budget. La proposition d'amendement a été repoussée par 10 voix contre 2 avec 3 abstentions.

La présidente : – Je vous propose de faire un vote à main levée. Les personnes qui acceptent cet amendement, lèvent la main. Les personnes qui le refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec une forte majorité, un certain nombre d'abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber.

Nous poursuivons avec le point

- 1101 Administration et comptabilité**
- 1102 Greffe municipal**
- 1103 Unité d'évaluation et de conseil**
- 1104 Participation à des charges cantonales**
- 120 Service du personnel**
- 1201 Correctifs de la masse salariale**
- 1202 Cellule ARC**
- 1203 Plan de mobilité**
- 1300 Service du développement de la Ville et de la communication**

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous avons déjà présenté cet amendement à la Commission des finances. Nous sommes d'avis que le City Management n'est finalement pas très utile, ni très efficace. La subvention accordée à cette activité est surfaite. Et compte tenu des difficultés financières de la Ville, nous proposons de réduire cette subvention à 100 000 francs, soit proposer une diminution de 330 000 francs. Et également de réduire fortement la solidarité internationale, du moins la subvention qui est libellée ainsi. Ces deux propositions concernent la rubrique comptable 1300.365.

Amendement

Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013 : Réduction de subventions (IAGC, 1300 Service du développement)

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

Réduction de subventions	Rubrique comptable	Montant
Diminution des charges		-580 000
<i>City Management</i>	<i>1300.365</i>	<i>-330 000</i>
<i>Solidarité internationale</i>	<i>1300.365</i>	<i>-250 000</i>
Effet financier net sur le budget de fonctionnement		-580 000

M. David Payot (La Gauche) : – Le groupe La Gauche a critiqué un certain nombre de volontés d'économies et de taxes supplémentaires de la part de la Ville. Il estime aussi que parmi les subventions qui ont été octroyées, un certain nombre d'institutions qui ne sont pas dans le besoin continuent à en recevoir et que ce principe peut être remis en question. Le City Management fait partie de ces institutions. Nous avons donc un amendement à la même rubrique 1300.365 qui demande une diminution de 430 000 francs de la subvention au City Management. Par contre la Solidarité internationale n'est pas touchée. Je demanderai donc que les deux amendements puissent être opposés pour le vote. Le City Management est une institution qui a été votée en 2000 et adoptée par le préavis 2006/51 par ce Conseil communal. Nous continuons à douter de son utilité et de son efficacité. Il nous paraît surtout qu'il s'agit d'une institution qui défend un certain nombre d'intérêts privés dont l'efficacité est à discuter. Notre avis est encore renforcé après les déclarations du City Manager encourageant à étendre les ouvertures des magasins à 19 heures le samedi. Cela va tout à fait à l'encontre des déclarations qui étaient prévues à la page 13 du préavis. Le City Management se retrouve à être surtout un porte-parole d'un certain nombre d'organisations patronales, ce qui nous amène à considérer qu'en plus d'être inutile dans ses actions, cette organisation va même à l'encontre des intérêts d'un certain nombre de personnes dans cette ville.

Amendement

1300.365 Subvention à des institutions : 3 460 000.00

-430 000 francs : subvention au City Management

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je demanderai à M. Stauber si il serait d'accord de couper en deux son amendement. La Gauche est d'accord avec l'UDC pour réduire voire supprimer la subvention au City Management, qui n'a servi à rien sinon à taxer de manière injuste des commerçants. Par contre nous ne sommes évidemment pas d'accord avec la suppression de la subvention Solidarité internationale.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Bien sûr nous pouvons scinder cet amendement en deux.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Si ces deux amendements sont acceptés, ils vont signer l'arrêt de mort de la vie sociale de certains quartiers. Il faut quand même convenir que le City Management participe au financement de certaines activités et animations qui sont appréciées par les habitants et les riverains de certains quartiers. J'en veux pour preuve qu'à Chailly nous organisons quatre manifestations annuelles ce qui, sans le financement du City Management, ne serait tout simplement pas possible. La prochaine manifestation aura lieu à Noël, elle réunira 500 à 600 personnes qui viendront sous une tente avec de la musique. C'est une activité conviviale et j'estime très important que ce Conseil communal ne soit pas le fossoyeur des activités sociales et de la convivialité dans les quartiers

lausannois. Je vous invite à refuser ces deux amendements et à accepter la proposition de la Municipalité telle que le syndic l'a rappelée en début de discussion.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe Socialiste refusera tous ces amendements. D'une part le City Management est un préavis que nous avons voté ; on peut en discuter l'efficacité mais c'est peut-être aussi par voie de motion ou de postulat que l'on peut revenir. Et j'aimerais quand même faire une remarque sur le procès que l'on fait aux déclarations de l'animateur City Management. Notre groupe est le premier à s'insurger lorsqu'un représentant du PLR critique les déclarations du responsable d'EBS qui est pour la dépénalisation de la drogue, finalement comme une atteinte à la liberté d'expression. C'est vrai que l'animateur de City Management ne représente pas nos milieux mais il a aussi droit à avoir ses propres opinions.

Vote sur les amendements

La présidente : – Nous allons faire un vote électronique. Je rappelle que M. Stauber a scindé son amendement en deux parties. L'amendement de M. Stauber concernant le City Management qui vise une réduction de 330 000 francs sera opposé à l'amendement de M. Payot sur le City Management qui vise une diminution de 430 000 francs. Les personnes qui sont favorables à l'amendement Stauber votent oui. Les personnes qui sont favorables à l'amendement de M. Payot votent non. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 44 voix pour l'amendement de M. Stauber et 36 voix pour l'amendement de M. Payot, vous avez accepté l'amendement de M. Stauber.

Nous reprenons maintenant l'amendement de M. Stauber tel qu'il est présenté sur les écrans et nous faisons un vote électronique. Les personnes qui acceptent l'amendement Stauber sur le City Management votent oui. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 61 non, 29 oui et 3 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber concernant le City Management.

Nous passons maintenant au vote de la deuxième partie de l'amendement de M. Stauber concernant la Solidarité internationale et je demande à M. le rapporteur de nous rappeler la conclusion de la Commission des finances.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 10 voix contre 2 avec 3 abstentions, la commission avait repoussé l'amendement.

La présidente : – Nous votons donc maintenant sur cet amendement. Je vous propose de faire un vote à main levée. Les personnes qui soutiennent l'amendement de M. Stauber lèvent la main. Les personnes qui le refusent. Les personnes qui s'abstiennent.

Par une majorité contre l'amendement, avec de nombreuses abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber sur la solidarité internationale.

Nous pouvons continuer la discussion sur le budget. Pour gagner un peu de temps nous allons passer les différentes rubriques, service par service, et non pas en prenant chacune des rubriques à l'intérieur des services. Nous venons donc d'accepter la rubrique 1300 et nous passons à la rubrique

1401 Service de la culture

Il y a là à voter l'amendement de M^{me} Knecht.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Le problème avec le popisme c'est que l'on arrive très vite à court d'argent, l'argent des autres. M^{me} Knecht a ce soir clairement les yeux plus grands que le ventre, puisque il s'agit de se remémorer le préavis culturel que l'on a voté il y a de cela à peu près quatre ans. Préavis culturel qui, chiffres à l'appui, marquait déjà une forte

générosité en matière casuelle. C'est d'abord ce qui était prévu en termes d'augmentation, 80 000 francs de 2009 à 2013 pour passer de 220 000 à 300 000 francs, soit 36 % d'augmentation. Pour ce qui concerne la musique, cette augmentation était de 82 %. Pour les spectacles divers et promotions-diffusions, 166 %, pour le cinéma 253 % et 120 % pour la littérature sur les cinq ans. On est loin d'avoir un budget rachitique d'une Ville qui ne fait rien pour la culture. Les efforts consentis sont significatifs et marquent un fort appui politique au milieu de la culture. Cet appui est d'ailleurs désormais inscrit dans le budget et il n'est pas nécessaire d'augmenter encore les casuelles. Au nom du groupe PLR nous estimons d'abord que cet amendement doit être refusé par souci d'égalité. Si on commence à non seulement augmenter le budget mais aussi les casuelles, pourquoi ne pas le faire pour d'autres domaines et je pense en particulier au sport. Et deuxièmement c'est pour tenter d'éviter une surenchère qui nous déplaît fortement à l'heure actuelle où il s'agit de réduire nos déficits. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – Je veux juste répondre à M. Meystre. Il parle d'un préavis qui a effectivement quatre ans. Il parle de musique et de littérature, mon amendement n'en parle pas. Il concerne uniquement des coupes qui ont été faites depuis le budget 2012. Cela concerne le théâtre, la danse et le cinéma, trois coupes qui font un total de 130 000 francs, donc pas du tout les chiffres que M. Meystre vient de donner.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je crois qu'il n'est pas nécessaire de favoriser certaines directions et certaines activités et le groupe UDC propose de refuser cet amendement.

M. David Payot (La Gauche) : – M. Meystre fait-il partie du même Parti libéral-radical que celui qui a proposé des amendements pour empirer le budget d'environ 7 millions ? Il me semble qu'en termes de responsabilité budgétaire, il y aurait à discuter. L'amendement qui est proposé ici demande que soient rétablis les montants du budget 2012. Il y a encore un écart plus important par rapport au préavis culture qui prévoyait encore des augmentations au budget en 2013 qui n'ont pas été appliquées. Il me semble donc qu'il est particulièrement peu opportun de se référer au préavis culture pour dire que les subventions casuelles ont été augmentées de manière suffisante puisqu'en l'occurrence nous nous écartons du préavis culture.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour répondre à la question que M^{me} Knecht avait posée, nous avons regroupé les deux rubriques en question car on n'arrive pas à épuiser complètement les casuelles chaque année. Parfois il y a un peu trop de demandes sur une rubrique, un peu moins sur une autre et en les regroupant cela nous donne plus de souplesse pour pouvoir utiliser toutes les casuelles.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Créations scénique indépendantes, la commission par 11 voix contre 2 avec 2 abstentions avait refusé cet amendement. Elle ne s'est pas prononcée sur les nouveaux montants avancés dans l'amendement Knecht.

La présidente : – Nous allons procéder par vote électronique. Les personnes qui acceptent l'amendement Knecht votent oui. Le vote est ouvert.

Vote sur l'amendement de M^{me} Knecht

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 45 non, 42 oui et 3 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Evelyne Knecht.

Nous poursuivons l'examen du budget avec le poste

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

Nous sommes dès lors au bout de l'examen des comptes de la direction Administration générale et culture et je demande à M. le rapporteur de nous donner le vote de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Le budget de cette direction tel qu'amendé a été accepté par la Commission des finances par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

Vote sur le budget – Administration générale et culture

La présidente : – Nous allons maintenant procéder au vote du budget de la direction Administration générale et culture. Nous procéderons à un vote à main levée. Les personnes qui acceptent le budget, tel qu'amendé par la commission, Administration générale et culture, lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec 0 abstention, vous avez accepté le vote de ce budget Administration générale et culture.

Nous passons maintenant au vote de la

2. DIRECTION SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

La discussion générale sur cette direction n'est pas demandée.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population : – Quelques considérations par rapport aux amendements présentés à la Commission des finances. Un amendement se propose de sabrer dans quasiment toutes les dépenses de la politique d'intégration, ce qui est bien sûr complètement contre productif et contraire à la politique menée depuis 1971. C'est à cette date qu'a été créé le BLI, qui a fait ses preuves et a reçu de nombreuses distinctions en sa qualité de pionnier de la politique d'intégration au niveau suisse. Il s'agit bien sûr de maintenir ce subventionnement du BLI qui joue un rôle essentiel pour la Ville de Lausanne, mais également l'aide aux associations qui touchent une subvention, notamment le FEEL qui est l'association qui fédère la plupart des associations d'étrangers mais aussi les autres subventions telles que la Caravane interculturelle et bien d'autres. En ce qui concerne le Service des sports, une discussion a eu lieu à la Commission des finances par rapport à l'augmentation du prix des piscines et des patinoires pour un montant de 166 000 francs. Il ne paraissait pas illégitime à la Municipalité d'augmenter de 50 centimes en moyenne le ticket d'entrée pour piscines et patinoires et de 5 % les abonnements. La Commission des finances a eu un vote très serré puisque c'était match nul. Nous laissons donc le Conseil communal décider de l'avenir de cet amendement. Quant à la location d'heures de glace pour un montant de 10 000 francs, il s'agit d'une modeste augmentation de 40 à 46 francs pour les clubs formateurs et de 120 à 138 francs pour les autres équipes d'entreprises ou corporatives qui louent la patinoire de la Pontaise et de Monchoisi. Par rapport à la diminution de 100 000 francs sur la politique d'accueil des fédérations sportives, c'est un amendement qui va complètement à l'opposé de ce que veulent la Ville de Lausanne et le Canton. Il s'agit là d'un accord cadre pour la venue de ces fédérations sportives. Je rappelle que le statut de Lausanne Capitale Olympique est un véritable atout pour notre ville. Ce sont 1300 emplois, des centaines de million de francs dépensés à Lausanne avec beaucoup d'emplois indirects. Il s'agit donc de pouvoir poursuivre cette politique. Quant au fait de remettre 20 000 francs pour le Sports Phare, après calculs le Service des sports peut se passer de ce montant et nous proposons de ne pas rajouter ces 20 000 francs. En ce qui concerne la Police du commerce, la Commission des finances a confirmé la recette supplémentaire de 300 000 francs pour les ports. Effectivement il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004 et suite aux nombreux travaux d'amélioration il nous paraît légitime et supportable d'augmenter ces taxes d'utilisation des infrastructures portuaires. Par rapport aux heures de prolongation, le débat a eu lieu et effectivement il faut confirmer les augmentations. Quant aux incinérations – puisque c'est là probablement le sujet principal de discussion qu'il y aura – elles sont pour l'heure gratuites pour les Lausannois et nous proposons de supprimer leur gratuité comme

c'est le cas dans la plupart des villes de Suisse. Ce serait 432 francs pour les Lausannois et pour les personnes non lausannoises cela passerait de 480 à 540 francs. Donc toujours un avantage pour les Lausannois et un montant qui nous paraît supportable, ce d'autant plus que toutes les personnes aux régimes sociaux seront exonérées du paiement de cette taxe. En ce qui concerne les émoluments pour le Contrôle des habitants, nous sommes dans la situation très paradoxale de vouloir supprimer des taxes qui pour la plupart ont été introduites au 1^{er} août 2012. Elles sont aujourd'hui perçues auprès des personnes qui demandent certains documents auprès du Contrôle des habitants. Par rapport au SPSL, nous proposons là de facturer un certain nombre de prestations, notamment lorsqu'il y a un contrôle des constructions des établissements avant l'ouverture d'un établissement par exemple. Ce sont des heures de contrôle pour voir si les travaux ont bien été faits. Nous proposons de facturer ceci pour un montant de 250 000 francs et aussi la facturation d'un certain nombre de prestations comme par exemple lorsqu'il y a lieu de lutter contre le feu d'un véhicule automobile. Souvent, lorsque c'est hors de Lausanne, ceci est bien sûr facturé au propriétaire du véhicule qui s'adresse à son assurance pour le paiement de ladite prestation. Nous voulons donc aussi facturer ceci aux lausannois qui feront probablement la même chose et enverront ceci à leur assurance.

La présidente : – La parole n'étant pas demandée dans la discussion générale, nous passons maintenant à l'examen des rubriques service après service. Nous commençons par le

200 Service administratif et de l'intégration

Monsieur Philipp Stauber, vous avez la parole.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Monsieur Gaillard pourrait nous lire le programme UDC, nous voulons la suppression du BLI. En lisant le rapport d'évaluation du dispositif lausannois d'intégration du 26 août 2009, je constate dans le résumé qu'il y a une introduction des résultats de l'évaluation, des recommandations et finalement un concept lausannois d'intégration des étrangers. A aucun moment on ne fait mention dans ce rapport de résultats tangibles obtenus par ce service. Apparemment le cabinet de consultants ne les a même pas vraiment cherchés. Mais peut-être y en avait-il. J'ai donc la prudence de lire : « Lausanne 2016, construire l'égalité, pistes d'actions pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration des étrangers et des étrangères ». Là aussi nous avons un document substantiel qui nous parle de toutes les activités de cet organisme. On parle de mesures, de soutien, de sensibilité mais à aucun moment de résultats tangibles qu'obtiendrait ce service. Il faut être tout à fait clair à ce sujet, l'intégration sous toutes sortes d'aspects, que ce soit professionnels, apprentissage d'une langue, intégration sociale, est évidemment primordiale pour des immigrés et même si nous disons que le plus gros de l'effort d'intégration doit être fait par les immigrés, nous sommes conscients que parfois ces personnes ont aussi besoin d'un certain cadre pour y arriver. Je constate simplement qu'en analysant des organisations qui ont fait de cette intégration leur mission, certains de ces organismes sont beaucoup plus efficaces. En dépensant beaucoup moins, ils obtiennent bien plus de résultats. C'est la raison principale pour laquelle nous suggérons la suppression du budget du BLI. Nous pensons qu'un tel montant pourrait être mieux investi auprès d'organisations qui sont véritablement efficaces, qui définissent des objectifs tangibles et qui les atteignent. Nous proposons de supprimer tous les éléments au budget 2013 qui concernent le BLI, y compris les subventions qu'il accorde, car nous sommes également convaincus que le BLI n'est pas performant dans la supervision de ces subventions et que là aussi il n'obtient pas de résultats. Il s'agit donc d'une première diminution des charges sans subventions de 893 700 francs, et d'une deuxième pour la modification et les suppressions de subventions pour un montant de 289 000 francs. Soit un effet financier sur le budget de plus d'un million de francs.

Amendement

Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013 : Suppression du budget du BLI (2 SIPP, 200 SA)

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

I. Mesures sans subventions	Rubrique comptable	Montant
Diminution des charges		-966 800
Rétribution des autorités	2000.300	-5 000
Traitement (3.9 EPT)	2000.301	-431 900
Cotisations aux assurances sociales	2000.303	-37 300
Cotisations à la caisse de pensions	2000.304	-64 700
Autres charges de personnel	2000.309	-3 000
Imprimés et fournitures de bureau	2000.310	-86 900
Achats d'objets mobiliers et d'installations	2000.311	-2 400
Loyers et redevances d'utilisation	2000.316	-2 000
Déplacements, débours, dédommagements	2000.317	-4 500
Autres prestations de tiers	2000.318	-223 600
Impôts, taxes et frais divers	2000.319	-43 400
Imputations internes	2000.390	-62 100
Diminution des revenus		-73 100
Redevances et prestations facturées	2000.434	-11 000
Imputations internes (contrepartie)	3306.490	-62 100
Effet financier net sur le budget de fonctionnement		-893 700

II. Modification et suppression de subventions	Rubrique comptable	Montant
Diminution des charges		-289 000
<i>Caravane interculturelle</i>	2000.365	-50 000
<i>Cercle ouvrier lausannois</i>	2000.365	-27 000
<i>Entrelaçar</i>	2000.365	-12 000
<i>Forum culturel pour les étrangers</i>	2000.365	-30 000
<i>Forum des étrangers (FEEL)</i>	2000.365	-190 000
<i>Globlivres</i>	2000.365	-30 000
<i>Subventions casuelles</i>	2000.365	50 000
Diminution des revenus		-112 000
<i>Subventions de la Confédération</i>	2000.460	-112 000
Effet financier net sur le budget de fonctionnement		-177 000

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je viens ici pour d’une part pour vous appeler à refuser les propositions présentées par M. Stauber et d’autre part présenter un amendement qui se trouve dans la rubrique 2000.265 qui concerne les subventions casuelles concernant l’intégration. Je pense qu’il faut refuser complètement la proposition de supprimer le BLI parce que l’on retombe à nouveau dans un problème de légalité. Le BLI est en liaison avec un rapport-préavis qui a mis en place cette institution, il faudrait donc faire un autre rapport-préavis pour le supprimer. L’autre raison, la tâche de favoriser l’intégration à tous les niveaux des migrants dans la ville de Lausanne est importante. La Ville de Lausanne doit la développer, ce qu’elle ne fait peut-être pas encore suffisamment. Pour cette raison il s’agit évidemment de refuser toutes ces propositions qui visent à liquider tous les efforts qui ont été faits par la Ville de Lausanne en matière d’intégration des étrangers. J’ai sous les yeux une communication de la Commission tripartite d’agglomération qui émane de la Conférence des gouvernements cantonaux et d’union des villes suisses ainsi que de la Confédération. Cette commission tripartite a émis des recommandations adressées à toutes les villes de Suisse pour que celles-ci redoublent d’efforts en matière d’intégration des personnes migrantes, notamment dans le domaine du monde du travail. Sur la base de cette recommandation de cette conférence, la Ville de Lausanne devrait développer d’autres projets en matière d’intégration. Il s’agit pour cette raison de maintenir les outils que nous avons à disposition, notamment le BLI, et je profite de cet instant pour vous proposer notre amendement. Il propose de maintenir la subvention casuelle qui est actuellement de 45 000 francs dans le budget 2012 et diminuée à 30 000 francs celui de 2013. En diminuant cette subvention cela supprime des moyens de financement de la Ville de Lausanne pour contribuer à soutenir des projets casuels qui auraient une utilité dans l’intégration des migrants.

Amendement

2000.365 Subvention à des institutions : 384 000.000

+ 15 000 francs : annulation de la diminution des subventions casuelles.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Le PLR partage en substance les remarques faites par notre collègue Stauber sur l'impact du BLI, la précision de ses engagements et la portée de son travail. Toutefois il considère que cela vaudrait la peine d'avoir une discussion dans le cadre d'une initiative du Conseil communal et que l'on vote sur les objectifs du BLI et, cas échéant, sa prétendue inutilité voire sa suppression. Malgré cela, nous n'allons pas soutenir l'amendement de l'UDC ce soir, mais nous permettrons de revenir par le biais d'une initiative au début de l'année

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je constate que la course à l'échalote entre le PLR et l'UDC se poursuit. L'UDC reste en tête mais le PLR a véritablement fait un certain nombre d'efforts et va peut-être rattraper l'UDC. La proposition qui est faite est de simplement supprimer toute politique publique en matière de vivre ensemble et de facilitation de l'interculturalité. Les objectifs du Bureau lausannois des immigrés sont tout à fait indispensables pour l'ensemble des citoyens de cette ville, qu'ils soient étrangers ou de passeport suisse. Il est donc indispensable que cette politique publique puisse se poursuivre, ce vivre ensemble et cette interculturalité nécessaire. J'aimerais relever sur la proposition de mon collègue Pierre-Yves Oppikofer que nous avons eu un débat au Canton. Nous n'avons pas réussi à augmenter le Bureau cantonal de l'intégration, mais même le conseiller d'Etat Leuba a défendu face à l'UDC l'idée et la proposition qu'il fallait maintenir l'entièreté des subventions accordées. Je vous demande donc de soutenir l'amendement de Pierre-Yves Oppikofer.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je voulais rassurer monsieur Dolivo quant à la course à l'échalote, le PLR va conserver sa deuxième position. En ce qui concerne les mesures d'intégration, le PLR est convaincu de leur importance. Leurs objectifs sont multiples. Ils visent par exemple à éviter des problèmes de cohabitation dans les quartiers, à favoriser les compétences linguistiques nécessaires pour une meilleure intégration dans le tissu économique de la région d'accueil ou promouvoir, par une information adéquate, les droits et les valeurs qui font notre société. Nos services à la population, comme par exemple les hôpitaux, les homes pour personnes âgées, mais aussi nos PME, celles de la construction, de l'industrie et du tourisme, ont besoin, pour leur développement, d'employés issus de la migration. Collaborateurs qu'elles souhaitent bien formés et bien intégrés dans notre société. Dans ce sens nous vous invitons effectivement à refuser l'amendement de l'UDC et également celui de M. Oppikofer.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – S'agissant du premier amendement, seul examiné par la Commission des finances, la Commission des finances l'avait refusé par 9 voix contre 2 et 4 abstentions.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je demande le vote nominal pour ces amendements.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils cette demande ? C'est le cas, je vous remercie. Nous pouvons commencer le vote. Les personnes qui approuvent l'amendement de M. Stauber votent oui.

Vote nominal - Amendement de M. Stauber

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 76 non, 15 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet

Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M. de Haller Xavier.

Nous passons maintenant au vote de l'amendement de M. Oppikofer. Nous allons procéder à un vote par voie électronique que nous préparons.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je demande le vote nominal.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils cette demande ? C'est le cas. Donc les personnes qui approuvent l'amendement de M. Oppikofer votent oui. Les autres votent non, il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominal – Amendement de M. Oppikofer

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 46 non, 44 oui et 4 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Oppikofer.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Biéler Benoît, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Huber Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Neumann Sarah, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Rebeaud Laurent, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Bonnard Claude, Clivaz Philippe, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha,

Nous continuons l'examen du budget et nous passons au

2101 Service des sports

M. Philipp Stauber.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai réuni tous les amendements de cette direction dans un seul libellé, estimant que la discussion serait plus rapide, mais peut-être est-ce une erreur. Nous pensons effectivement qu'au niveau du sport la hausse des tarifs des abonnements et des entrées dans les patinoires et piscines n'est pas une bonne mesure, de même pour la hausse des tarifs horaires de la location de la glace. Est-ce que vous souhaitez que l'on continue ou qu'on les présente séparément ?

La présidente : – Je vous propose de les présenter séparément, nous allons rester au Service des sports. Les deux premiers, le 2 A et le 2B.

Amendement

Amendement au rapport-préavis N° 2013/45 relatif au budget 2013 : Mesures PSAF – Réduction de recettes supplémentaires

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>N°</i>	<i>Diminution de recettes</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
	2 – SIPP		-1 641 600
	210 - Sports		
2A	<i>Hausse des tarifs des abonnements et des entrées (patinoires et piscines)</i>	2101.434	-166 100
2B	<i>Hausse des tarifs horaires de la location de la glace (+15 %) - patinoires</i>	2101.427	-10 500
	220 - Polcom		
5	<i>Augmentation des taxes d'usage des infrastructures portuaires</i>	2200.427	-300 000
6	<i>Adaptation des tarifs et prolongation d'horaires</i>	2200.410	-1 100 000
	230 – CH		
8	<i>Adaptation des tarifs et émoluments concernant la communication de renseignements et la délivrance d'attestation de résidence</i>	2300.431	-65 000
Effet financier net sur le budget de fonctionnement			-1 641 600

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Je demandais la parole pour déposer un amendement semblable à M. Stauber, s'agissant des 2A, 2B. Notre groupe est opposé à la hausse des tarifs des abonnements et des entrées aux patinoires et piscines pour des raisons que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer. Nous pensons qu'il y a des façons plus intelligentes et plus justes de renflouer les caisses de la Ville que de faire payer les parents, les jeunes et toutes les personnes qui cherchent à se détendre dans le cadre d'activités de loisirs.

M. David Payot (La Gauche) : – Je demandais la parole pour déposer un amendement à la rubrique 2101. 365 – Subventions à des institutions, demandant de diminuer le montant

de cette rubrique à 5 033 500 francs. La diminuer de 100 000 francs pour annuler la subvention de loyers pour les fédérations sportives internationales s'installant à Lausanne. Il nous paraît qu'il s'agit d'un soutien à des sociétés qui bénéficient déjà d'une exonération fiscale dans le canton de Vaud. Et qui en plus favorisent en général plus le spectacle et bénéficient de droits de rediffusion télé dans un certain nombre de cas, plutôt que de s'occuper de la promotion du sport populaire. Par ailleurs je souhaiterais demander à M. Stauber s'il est possible du coup de séparer ses amendements.

Amendement

2101.365 Subvention à des institutions : 5 033 500.00

-100 000 francs : annulation de la subvention de loyer pour les fédérations sportives internationales s'installant à Lausanne

La présidente : – Nous avons dit que nous traiterons d'abord du 2A et du 2B.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra l'amendement de l'UDC figurant sous 2A en s'opposant à l'augmentation des entrées aux piscines et patinoires.

M^{me} Diane Wild (PLR) : – Lausanne capitale olympique, devenue capitale administrative du sport grâce aux 50 fédérations et organisations internationales installées dans sa région. Une concentration aussi grande d'acteurs importants dans le sport génère un impact économique, touristique et d'image considérable. Je rappellerai simplement l'étude réalisée entre 2004 et 2007 qui avait évalué les retombées économiques à plus de 200 millions par an et 1000 emplois. Comme l'a dit tout à l'heure M. le municipal, nous sommes déjà à 1300 emplois et dans ces chiffres n'étaient pas comptées les fédérations qui se sont engagées depuis lors. Pour Lausanne cette présence est un privilège mais aussi une responsabilité. Celle d'accueillir ces fédérations et de leur offrir les conditions les plus favorables au développement des activités sportives internationales. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, en collaboration avec la Confédération, avaient élaboré des conditions cadres conformes à une politique déterminée d'accueil du sport international. L'une de ces conditions, parmi d'autres, est justement l'aide à l'installation de ces fédérations. Cette aide comprend deux ans de loyers à payer, une année par la Ville, une année par le Canton. A l'époque de la décision de cette condition, ces deux ans avaient été évalués comme étant le coût de déménagement de ces fédérations. Ces conditions cadres sont absolument essentielles pour inciter les fédérations à venir chez nous. La concurrence est très rude. De nombreuses villes, bien plus grandes que Lausanne, sont prêtes à mettre des sommes colossales pour les attirer et nous devons donc maintenir ces conditions. Supprimer cette aide, c'est tout simplement remettre en question les conditions cadres, la politique d'accueil des fédérations et tout ce qui a été décidé et qui fait l'une des valeurs ajoutées de notre ville. Le PLR refusera cet amendement et vous invite à en faire de même et ainsi permettre à notre ville d'être concurrentielle et de maintenir son statut de capitale administrative du sport.

M. Alain Jeanmonod (PLR) : – J'ai appuyé sur la demande de parole au moment où notre collègue Henchoz prononçait le mot patinoires, alors je confirme que le groupe PLR soutiendra l'amendement 2B de l'UDC.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aimerais brièvement soutenir l'amendement de mon collègue Payot et répondre à M^{me} Wild du PLR. Effectivement on peut se demander où iraient ces fédérations sportives, même si on leur supprimait ce loyer gracieusement offert par la Ville. Parce qu'il n'y a pas que ce loyer qui leur est offert mais elles bénéficient aussi d'une fiscalité extrêmement privilégiée dans le canton de Vaud. Et les statistiques fiscales parues ces derniers mois sont intéressantes et montrent qu'à part Hong Kong et Singapour, aucune place économique au monde ne fournit des avantages fiscaux aussi avancés qu'en Suisse. Et je trouve pour le moins scandaleux d'appeler à soutenir des fédérations sportives en leur payant leur loyer alors que l'on est dans un contexte où tant de locataires ont du mal à payer des loyers en hausse constante. On leur demande par leurs

impôts de soutenir le sport business des grandes et riches fédérations qui participent aux Jeux Olympiques. Elles n'ont pas besoin de cette subvention supplémentaire de la part de la Ville.

M^{me} Diane Wild (PLR) : – Monsieur Buclin, vous n'êtes pas content qu'elles rapportent 200 millions dans notre économie ? C'est quand même un avantage non négligeable. Ensuite, toutes les fédérations ne sont pas aussi riches que vous le dites. Il y en a de nombreuses qui sont petites, ce n'est pas parce que l'on dit fédération internationale que l'on peut les comparer à l'UEFA. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même paquet. Et si vous faites la liste des fédérations qui sont chez nous et les organisations internationales qui sont dans notre région, une grande majorité n'ont pas des montants phénoménaux comme vous semblez le dire.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'apporte mon soutien à David Payot du groupe La Gauche par rapport à cette suppression du soutien aux loyers de fédérations internationales qui ont leur siège ou leurs locaux à Lausanne. Je pourrais entrer en matière si on prenait quelques fédérations très pauvres mais qui sont des sports populaires intéressants du point de vue du développement sportif dans notre région. Mais ce n'est pas du tout le cas, c'est véritablement la politique de l'arrosoir de fédérations internationales très riches qui pour certaines pratiquent une activité qui n'a pas toujours grand-chose à voir avec le sport, sinon le sport d'argent.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'aimerais appuyer ce qu'a dit M^{me} Wild. On nous parle toujours des trois ou quatre fédérations riches qui sont porte-drapeaux et que l'on voit partout. Mais la plupart des autres ne sont de loin pas riches. Si elles ont une aide pour les loyers de leurs bureaux, le personnel qui y travaille paie tout à fait normalement des impôts et des loyers. Ces fédérations génèrent des retombées économiques en termes d'emplois qui sont considérables. Monsieur Buclin, je ne sais pas d'où vous avez ces affirmations, mais si ces fédérations viennent chez nous c'est aussi grâce à l'ouverture que Lausanne a vis-à-vis du monde du sport. Car d'autres villes européennes, et non mondiales, font des ponts extraordinaires pour ces fédérations pour qu'elles viennent ou retournent chez elles. C'est un amendement qu'il faut donc vraiment refuser parce qu'il va à l'encontre des intérêts de la Ville et de son rayonnement.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Nous allons voter d'abord l'amendement de M. Stauber, le A, ensuite l'amendement de M. Stauber, B, et enfin l'amendement de M. Payot.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances s'est prononcée sur la hausse des tarifs des abonnements et des entrées patinoires et piscines. Elle est restée indécise par 7 non, 7 oui et 1 abstention.

La présidente : – Nous allons procéder par vote électronique. Nous votons seulement sur le point noté en 2A, soit les piscines. Les personnes qui soutiennent l'amendement de M. Stauber votent oui.

Vote – Amendement de M. Stauber – point 2A

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 76 oui, 5 non et 5 abstentions, vous avez accepté l'amendement de M. Stauber.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Madame la Présidente, si vous pouviez réutiliser la formule « le vote est ouvert » cela conviendrait à ce Conseil. Les gens ont commencé à voter pendant que vous étiez encore en train d'expliquer les modalités de vote et c'est un petit peu difficile de faire deux choses en même temps.

La présidente : – Vous avez raison, normalement je dis « Le vote est ouvert », je ne l'ai en l'occurrence pas dit et il était déjà ouvert alors que je parlais. Nous le ferons dorénavant en l'occurrence. Quant à ce vote, je pense que ça ne change rien.

Nous passons maintenant à l'amendement de M. Stauber, B, concernant les patinoires.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – S'agissant de la hausse des tarifs de la location de la glace, plus 15 % – patinoires, la commission a refusé l'amendement par 8 voix contre 7, sans abstention.

La présidente : – Nous voterons par voie électronique. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Stauber – point 2B

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 75 oui, 8 non et 9 abstentions, vous avez accepté l'amendement de M. Stauber concernant les patinoires.

La présidente : – Nous allons maintenant voter l'amendement de M. Payot. Nous allons faire un vote à main levée et je passe la parole à M. le rapporteur pour qu'il nous donne les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 12 voix contre 2 avec 1 abstention, la Commission des finances a refusé cet amendement.

Vote – Amendement de M. Payot

Par une majorité de non, quelques votes favorables, et de nombreuses abstentions, vous avez largement refusé l'amendement de M. Payot.

Nous poursuivons sur les différentes rubriques du budget et passons au

220 Service de la police du commerce

M. Philipp Stauber (UDC) : – Il y a ici deux amendements que nous souhaitons vous présenter. L'un est l'augmentation des taxes d'usage des infrastructures portuaires et l'adaptation des tarifs et prolongation d'horaires. Je commence par le deuxième amendement. La première séance substantielle sur le sujet de la vie nocturne devrait avoir lieu sauf erreur le 17 décembre. Jusqu'à présent nous avons parlé d'organisation des séances, rien n'a été décidé, rien n'a été discuté et il me semble tout à fait prématuré d'inscrire au budget une telle augmentation des recettes. Il faut prendre en compte que la commission ne va peut-être pas voter exactement cela sur la vie nocturne et ce Conseil non plus. Concernant le premier, l'amendement N° 5, augmentation des taxes d'usage des infrastructures portuaires, je pense que les augmentations de taxes tous azimuts comme cela a été proposé dans ces mesures PSAF sont inadaptées, elles devraient être ciblées. Jusqu'à présent je n'ai pas eu d'explication des raisons pour lesquelles ces taxes devraient être augmentées, nous proposons donc de renoncer à leur augmentation.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – L'amendement vise à annuler une hausse de tarifs est proposée dans le budget qui nous est soumis par la Municipalité et qui consiste à augmenter de 500 000 francs les redevances pour les prestations du Centre d'incinération. Elle a notamment pour effet de supprimer la gratuité de l'incinération dont bénéficient les habitants de la ville de Lausanne. En plus de pleurer le décès d'un être cher, une bonne partie des habitants de Lausanne qui sont en dessous du revenu médian devront s'acquitter de frais supplémentaires pour l'incinération. Certes les bénéficiaires de l'aide sociale n'auront pas d'émoluments ou de redevances à payer. Je trouve que cette proposition de la Municipalité a un côté quelque peu mesquin. La Ville est prête à favoriser et fait des choses intéressantes pour la petite enfance mais elle ne devrait pas toucher à ce qui est en place du côté de la fin de l'existence.

Amendement

2201.434 Redevances et prestations facturées : 1 670 000.00

- 500 000 francs : annulation de la hausse des tarifs des incinérations au Centre Funéraire de Montoie.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je reviens sur la rubrique 2200.410 concernant les patentes et concessions. Le PLR avait également déposé en Commission des finances un amendement identique à celui qui est déposé ce soir par l'UDC sous son chiffre 6. L'essence de cet amendement est la suivante : il y a quelques instants nous et d'autres partis dans cet hémicycle avons été accusés de vouloir modifier certain préavis par l'adoption de nouvelles dispositions ou d'amendements au budget. Or on essaye de faire le contraire puisque la Municipalité commence par adopter un budget avant même de savoir si le préavis qui prévoit de modifier un certain nombre de règlements de police va être adopté ou non. L'essentiel de l'augmentation de ces recettes sera potentiellement dû à une modification des heures d'ouverture des établissements de nuit qui seraient réduites à 3 heures tout en étant possiblement prolongées jusqu'à 5 heures contre le versement d'une taxe. La Municipalité commence par budgéter ces revenus avant même de savoir si le préavis et les mesures qui seront proposées, notamment en termes de modification des horaires de nuit, seront acceptés. Dès lors il me semble que nous mettons la charrue avant les bœufs lorsque nous décidons de voter un tel budget. Le Parti libéral-radical propose également de réduire ce poste 2200.410 de 1 100 000 francs.

Amendement

Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population

2200.410 Commerces, manifestations, séjour

Amendement : suppression de la hausse de revenu découlant de l'adaptation de divers tarifs, ainsi que des recettes supplémentaires générées par la taxe d'exploitation :

- 1 100 000.00

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – C'est le même amendement que M. Oppikofer au point 2201.434. Amendement que j'avais déposé en Commission des finances et demandant justement que l'on supprime cette augmentation de revenus résultant principalement de l'introduction pour les Lausannois d'une taxe d'incinération. Même si une telle taxe existe dans d'autres communes pourvues d'un four crématoire, nous estimons que cela n'est pas une raison pour introduire un nouvel impôt alors que les Lausannois paient déjà cette prestation par le biais justement des impôts. Et cette taxe s'adresse à des personnes qui sont déjà touchées par un deuil. C'est donc vraiment malheureux d'introduire cette taxe pour les incinérations et nous demandons la supprimer.

Amendement

2201 inhumations et incinérations

434 : redevances et prestations facturées. Adaptation des tarifs du Centre funéraire de Montoie :

Amendement : - 500 000.—

M. Alain Jeanmonod (PLR) : – Je reviens à la rubrique 2200.427 et vous indique que le groupe PLR soutiendra l'amendement visant à renoncer à augmenter les taxes d'usage des infrastructures portuaires. Il faut savoir que cette rubrique touche beaucoup de clubs sportifs et j'aimerais là déclarer mes intérêts, je suis président du Club d'aviron de Lausanne Sports. Nous payons une taxe chaque année simplement pour utiliser les pontons pour mettre les bateaux à l'eau. Le groupe PLR va s'opposer à l'augmentation de ces taxes.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je voulais revenir sur l'amendement déposé par M. Oppikofer et sans larmoiements excessifs le groupe UDC soutiendra cet amendement.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Nous allons donc pouvoir passer au vote de ces amendements. D'abord je donne la parole à M. le rapporteur afin qu'il nous donne les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – S'agissant de l'adaptation des tarifs du Centre funéraire de Montoie, la commission a refusé l'amendement par 8 voix contre 7, sans abstention.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je demande le vote nominal concernant l'amendement N° 6 déposé par mon collègue Stauber, adaptation des tarifs et prolongation de l'horaire.

La présidente : – Nous allons reprendre les différents amendements avant de les mettre au vote.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Nous demandons également le vote à l'appel nominal pour l'amendement concernant le point 2201.434 pour Montoie.

La présidente : – Est-ce que cinq conseillers approuvent cette demande ? Je ne l'ai pas fait pour le vote nominal concernant les prolongations d'horaires. Est-ce que cinq conseillers approuvent le vote nominal ?

La présidente : – Nous allons commencer par le vote concernant l'amendement en lien avec l'incinération. Il y a deux amendements identiques. Nous allons procéder par le vote électronique. Les personnes qui approuvent cet amendement concernant l'incinération, votent oui. Les autres votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominal – Amendements de M^{me} Longchamp et M. Oppikofer

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 50 oui, 35 non et 4 abstentions, vous avez accepté cet amendement.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bovet Laurianne, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Crausaz Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Dolivo Jean-Michel, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Frund Sarah, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Ruiz Francisco, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène, Wild Diane.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Gaillard Benoît, Ghelfi Fabrice, Guidetti Laurent, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Allaz Christelle, Mayor Isabelle, Ostermann Roland, Rastorfer Jacques-Etienne.

La présidente : – Nous allons prendre maintenant l'amendement concernant les taxes portuaires, monsieur le rapporteur nous dit les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 10 voix contre 5, la Commission des finances avait refusé l'amendement.

La présidente : – Nous votons donc sur l'amendement de M. Stauber, le N° 5, concernant les taxes portuaires. Les personnes qui acceptent l'amendement de M. Stauber concernant les taxes portuaires, votent oui. Les autres qui le refusent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominal – Amendement de M. Stauber – point 5

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 55 non, 32 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Christe Valentin, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{me} Fiora-Guttmann Martine.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Oserais-je vous demander d'afficher les amendements également sur l'un des deux autres tableaux.

La présidente : – Nous allons le faire. L'amendement sur l'adaptation des tarifs et émoluments concernant la communication de renseignements, tarifs et prolongation d'horaires. Il y a celui de M. de Haller et il y a celui de M. Stauber. Ils parlent tous deux du même objet. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 10 voix contre 5 sans abstention, la commission avait refusé l'amendement.

La présidente : – Les personnes qui sont favorables à cet amendement, votent oui par vote électronique. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal – Amendements de MM. Stauber et de Haller

Par 54 non, 34 oui et 0 abstention, vous avez refusé l'amendement Stauber – de Haller.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain, Wild Diane.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Fallier Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : -

Nous pouvons passer à la rubrique suivante, le

2300 Service du contrôle des habitants

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'ai déposé à la table de présidence un amendement concernant la rubrique 431 de ce Service de contrôle des habitants. C'est-à-dire l'augmentation des taxes et émoluments concernant la communication de renseignements et la délivrance d'attestations de résidence qui sont sans aucun fondement et purement mesquines. Cela pour 65 000 francs et 100 000 francs pour l'adaptation des tarifs et émoluments concernant l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne. Cela montre bien les économies de bout de chandelle que veut faire la Municipalité. Au contraire aujourd'hui avec le développement de l'informatique, la délivrance d'attestations de résidence comme l'enregistrement d'une arrivée est beaucoup facilitée et demande moins de prestations de travail qu'avant. On veut nous faire augmenter cet émolument sans d'ailleurs invoquer une cause quelconque, on nous dit simplement que ces émoluments ont déjà augmenté depuis le 1^{er} août 2012. On se demande bien pourquoi on vote un budget si de fait on n'a plus rien à dire et je demande au Conseil de me suivre sur le fonds.

Amendement

2300.431 Emoluments administratifs : 1 400 000.00

- 165 000 francs selon la répartition suivante :

- 65 000 annulation de la hausse des tarifs et émoluments concernant la communication de renseignements et la délivrance d'attestation de résidence,

- 100 000 annulation de l'adaptation des tarifs et émoluments concernant l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai également déposé un amendement qui couvre l'un de ceux de M. Dolivo mais l'UDC va soutenir les deux propositions de La Gauche. On peut probablement les voter séparément pour avoir plus de certitudes de l'intention de ce Conseil communal.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Dans la même logique qui vise à refuser des hausses de prélèvements pour des prestations qui étaient déjà assurées, le PLR acceptera les

amendements déposés que ce soit celui de M. Stauber, s'il est voté séparément, ou ceux de la Gauche.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'ajouterais aux propos de M. Gillard que le groupe PLR avait également déposé ces amendements en Commission des finances et les soutiendra donc.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Pour mesquines qu'elles soient, la plupart de ces augmentations d'émoluments sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2012 sans susciter de lettres de protestation ou d'acrimonie de quelle sorte que ce soit. La Commission des finances a été informée en son temps et je rappelle que ces tarifs sont de compétence municipale, c'est pour ça que la Municipalité a cru qu'il était possible d'augmenter ces tarifs au mois d'août.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Les gens qui débarquent à Lausanne et doivent payer un émoulement pour s'inscrire ne connaissent pas les tarifs et ne vont pas le payer chaque jour, il est donc normal qu'ils disent rien. Ce n'est pas un argument valable pour nous.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – S'agissant du premier amendement à hauteur de 65 000 francs, la Commission des finances l'avait refusé par 12 voix contre 3 et sans abstention.

La présidente : – Nous préparons le vote par voie électronique de la partie concernant les 65 000 francs d'annulation de la hausse des tarifs et émoluments. C'est donc l'amendement Dolivo – Stauber sur les 65 000 et après on votera sur les 100 000. Les conseillers qui approuvent cet amendement, votent oui. Le vote est ouvert.

Vote – Amendements de MM. Stauber et Dolivo

Le vote est ouvert, puis clos

Par 46 oui, 34 non et 3 abstentions, vous avez accepté l'amendement Dolivo – Stauber. Je vous remercie.

La présidente : – Nous passons maintenant au vote de l'amendement concernant les 100 000 francs de la taxe d'enregistrement d'une arrivée à Lausanne. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 8 voix contre 4 avec 3 abstentions, la Commission des finances avait refusé l'amendement.

La présidente : – Nous votons par voie électronique sur l'amendement de M. Dolivo. Ceux qui approuvent votent oui. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Dolivo

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 42 non, 39 oui et 4 abstentions, vous avez refusé l'amendement Dolivo.

250 Service de protection et sauvetage

M. Gilles Meystre (PLR) : – Cet amendement a déjà été déposé à la Commission des finances. Il vise à annuler la hausse de 250 000 francs prévue au titre des émoluments de la Police du feu pour l'examen, la fixation et le contrôle des mesures de prévention contre l'incendie à prendre dans le cadre des constructions et des établissements publics. Cet amendement repose sur deux raisons. La première est tout simplement un principe – et je déclare mes intérêts, travaillant pour Gastro-Vaud – celui que les établissements publics ne sont pas des vaches à lait, à traire à bien plaisir pour éviter ou réduire un déficit. Je me permets d'amener un chiffre : trois cinquième des établissements publics font un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 francs pour un bénéfice oscillant entre 8 et 10 %. Ce bénéfice, c'est 40 000 à 50 000 francs qui sont le salaire des patrons à la fin de l'année. Voilà la réalité du terrain et je crois que c'est une mesquinerie que d'augmenter ces

émoluments pour un public qui certes porte le nom de patron mais qui n'en a en tout cas pas l'aisance que l'étiquette pourrait laisser entendre. La deuxième raison est que le règlement sur lequel ces émoluments pourraient reposer n'existe toujours pas. Sa rédaction n'est pas achevée et l'absence de bases légales nous pousse à vous inviter à refuser ces recettes qui ne sont que conjectures pour l'heure actuelle.

Amendement

2500.434 Protection et sauvetage / Redevances et prestations facturées

suppression de la hausse des redevances et prestations facturées au titre des émoluments de la Police du feu, pour l'examen, la fixation et le contrôle des mesures de prévention contre l'incendie à prendre dans le cadre des constructions et établissements publics.

- 250 000.—

M. David Payot (La Gauche) : – Le groupe La Gauche propose quant à lui un amendement à la rubrique 2500.434 Redevances et prestations facturées pour la diminuer de 25 000 francs à 1 595 000. Il s'agit d'annuler la mesure du plan structurel d'assainissement financier concernant la facturation de diverses prestations actuellement non facturées. Pour l'essentiel des prestations dans différents cas de sinistres sur la route. Ce n'est pas un moment particulièrement opportun pour facturer des montants supplémentaires aux usagers.

Amendement

2500.434 Redevances et prestations facturées : 1 595 000.00

-25 000 francs : annulation de la facturation de prestations actuellement non facturées.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Cet amendement de M. Meystre ne concerne pas que les établissements publics, mais aussi les entreprises et les nouveaux bâtiments en général et le tarif qui est projeté va plutôt privilégier la répression. Les conseils de départ ne seront pas facturés. Ils le seront ensuite pour le contrôle et lorsque les travaux n'ont pas été faits dans un premier temps et qu'il est nécessaire de faire une deuxième voire une troisième visite. Ce sera parfaitement absorbable par les personnes concernées. Quant à l'autre amendement, il s'agit essentiellement de lutte contre l'incendie de véhicules automobiles soit à Lausanne soit hors Lausanne. Hors Lausanne c'est aujourd'hui d'ores et déjà facturé et nous proposons de facturer ces prestations aussi à Lausanne et dans la plupart des cas, ces frais sont pris en charge par l'assurance de la personne concernée.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Pour des questions de systématique dans les amendements nous allons traiter de l'amendement de M. Payot d'abord et je demande à M. le rapporteur de nous rappeler les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 7 voix contre 4 avec 4 abstentions, la Commission des finances avait refusé l'amendement.

La présidente : – Nous allons procéder par un vote électronique. Les personnes qui approuvent l'amendement de M. Payot votent oui. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Payot

Le vote est ouvert, puis clos

Par 58 non, 23 oui et 4 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Payot.

La présidente : – Nous passons maintenant à l'amendement de M. Meystre. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 10 voix contre 5, sans abstention, la Commission des finances avait refusé l'amendement.

La présidente : – Nous voterons par vote électronique. Ceux qui sont favorables à l'amendement de M. Meystre, votent oui. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Meystre

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 53 non, 30 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Meystre.

La présidente : – Nous continuons donc l'examen des comptes de la direction Sports, intégration et protection de la population et continuons avec le Service de protection et de sauvetage. Si la parole n'est plus demandée, nous sommes arrivés à la fin de cette direction. Et nous allons procéder au vote de l'ensemble du budget de la direction Sports, intégration et protection de la population. Nous procéderons par vote électronique. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Sans évidemment tenir compte des nouveaux amendements tels qu'adoptés par le Conseil communal, la Commission des finances avait accepté le budget de cette direction par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

La présidente : – Les personnes qui approuvent le budget de la direction Sport, intégration et protection de la population, votent oui. Les conseillers, les autres conseillers qui la refusent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget – Direction sports, intégration et protection de la population

Le vote est ouvert, puis clos

Par 46 oui, 29 non et 8 abstentions, vous avez accepté le budget de la direction Sports, intégration et protection de la population.

La présidente : – Il est 23 h 45, nous avons donc traité ce soir de deux directions. Nous allons nous retrouver demain soir à 18 heures. Nous commencerons directement par le budget de la direction Logement et sécurité publique.

La séance est levée à 23 h 45.
